



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Services du matériel et des acquisitions
Poste 9W071,
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

FP802-140006

13 août 2014

**Objet : DEMANDE DE PROPOSITION : FP802-140006
TRANSPORT DE CHARGES LOURDES : TRANSPORT DE DEUX
PATROUILLEURS SEMI-HAUTURIERS JUSQU'À LA CÔTE DU PACIFIQUE**

ADDENDA N° 1

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné affiché sur le site de service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), l'Addenda n° 1 est émis.

Question 1 :

L'expéditeur fournira-t-il les berceaux de transport, ou est-ce le transporteur qui doit dessiner et fournir ces berceaux?

Dans le cas du programme des embarcations de sauvetage motorisées, le chantier naval a fourni les berceaux.

Réponse 1 :

La Garde côtière canadienne ne se chargera pas de fournir des berceaux, ni des matériaux pour les berceaux ou des emballages. L'entrepreneur retenu devra se charger de dessiner et de construire des berceaux convenables pour les deux patrouilleurs semi-hauturiers, c'est-à-dire des berceaux qui résisteront aux rigueurs du transport par bateau et des conditions météorologiques propres à la mer.

Irving Shipbuilding Inc., le fabricant initial des patrouilleurs semi-hauturiers, avait un berceau et il est peut-être disposé à en partager les dessins.

Question 2 :

Est-il possible d'abaisser le mât? Dans l'affirmative, jusqu'à quelle hauteur par rapport à sa longueur totale?

Réponse 2 :

Non, il n'est pas possible d'abaisser le mât. Les mâts sont construits en aluminium soudé et il n'est pas question de les couper pour les détacher de la superstructure.

Question 3 :

Je remarque que l'on ne mentionne pas dans cette seconde demande de propositions la nécessité d'une immatriculation au Canada. La Garde côtière a-t-elle obtenu une exemption pour faire transporter cette marchandise à bord d'un navire étranger, s'il le faut?

Réponse 3 :

Il faudra peut-être que la Garde côtière canadienne obtienne une licence de cabotage, compte tenu des résultats de cette seconde DP. Si le soumissionnaire retenu souhaite utiliser un navire étranger, ce navire ne peut évoluer dans les eaux canadiennes sans une licence de cabotage.

Question 4 :

La Garde côtière fournira-t-elle des berceaux pour ces bateaux



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Réponse 4 :

La Garde côtière canadienne ne se chargera pas de fournir des berceaux, ni des matériaux pour les berceaux ou des emballages. L'entrepreneur retenu devra se charger de dessiner et de construire des berceaux convenables pour les deux patrouilleurs semi-hauturiers, c'est-à-dire des berceaux qui résisteront aux rigueurs du transport par bateau et des conditions météorologiques propres à la mer.

Question 5 :

Ya-t-il un dessin?

Réponse 5 :

Un plan d'amarrage pour les patrouilleurs semi-hauturiers, créé par le constructeur initial, sera fourni. Les neuf patrouilleurs semi-hauturiers sont des navires jumeaux.

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées
Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jianna-Lee Zomer

Agent de marchés

Services du matériel et des acquisitions